



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/391
30 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 72 c) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE : CONSEIL CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
DE DÉSARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 38/183 O du 20 décembre 1983, le Secrétaire général lui présente tous les ans un rapport sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.
2. Le Conseil a tenu deux sessions en 1995, la première à Genève du 10 au 12 janvier, et la seconde à New York du 19 au 23 juin, toutes présidées par M. Mohammed Shaker.
3. J'ai pu participer les deux fois aux débats du Conseil, lui ai présenté mes vues sur les questions à l'ordre du jour et entendu ses avis sur le rôle du Secrétaire général et du Secrétariat dans le domaine du désarmement et dans les domaines connexes. Les travaux du Conseil sont toujours axés sur les questions du désarmement, mais s'inscrivent néanmoins de plus en plus dans le contexte plus large de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement étant considéré comme une composante de la sécurité plutôt qu'une fin en soi.
4. Juste avant la session de juin, j'avais assisté à une réunion du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. J'ai pu ainsi confirmer directement aux membres du Conseil que les ressources extrêmement limitées, voire inexistantes, dont disposait l'ONU ne permettaient pas d'absorber le coût de certaines propositions. Le Conseil avait en effet défini des besoins considérables en ressources, pour assurer le service de la Conférence du désarmement et le fonctionnement des centres régionaux, convaincre les États Membres des mérites

* A/50/150.

du Registre des armes classiques et donner à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) les moyens de poursuivre un travail de qualité. La situation financière actuelle de l'Organisation ne me porte malheureusement pas à l'optimisme. J'en appelle donc à la générosité des États Membres pour que, grâce à leurs contributions volontaires, des aménagements puissent être trouvés dans tous ces domaines importants. Entre-temps, le Secrétariat se montrera strict dans l'affectation des priorités et la sélection des activités touchant au contrôle des armements et au désarmement, comme dans tous les autres domaines.

Les questions concernant le nucléaire et les autres armes
de destruction massive

5. Le Conseil a étudié le Traité sur la non-prolifération à ses deux sessions. Au moment de la session de Genève, les préparatifs de la Conférence chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation étaient en cours. Ma position étant déjà connue, le Conseil m'a transmis ses vues sur la contribution que je pouvais apporter au processus d'examen et m'a exposé de quelle manière l'adoption d'un processus d'examen annuel et renforcé pouvait favoriser la prorogation indéfinie du Traité. M. John Simpson a fourni aux deux sessions de nombreuses analyses pertinentes sur ce point.

6. Au moment de la session de New York, la Conférence chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation avait déjà eu lieu. L'une des décisions de la Conférence, qui porte sur le renforcement du processus d'examen du Traité, établit une procédure solide, et j'en attends avec intérêt l'application intégrale et rapide. Outre le renforcement du processus d'examen du Traité, la Conférence a adopté par sa deuxième décision un ensemble de "principes et objectifs pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires" visant principalement la conclusion, au plus tard en 1996, des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'ouverture immédiate des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et une action systématique et progressive de réduction des armes nucléaires, l'objectif ultime étant leur élimination.

7. Je suis convaincu que l'entrée en vigueur au plus tard en 1996 d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires servira à la fois les objectifs du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le discours que j'ai prononcé le 6 juillet à l'occasion de la Conférence du désarmement, j'ai déclaré que l'on devait résolument rechercher des mesures concrètes axées sur le désarmement nucléaire et qu'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires me semblait un instrument d'une utilité immédiate. Le Conseil s'est rallié à cette opinion, mais a estimé que les premiers signes de progrès dans les négociations du Traité d'interdiction complète des essais et sur l'interdiction de la production de matières fissiles étaient moins encourageants qu'on aurait pu s'y attendre. De plus, les négociations sont compromises, notamment, par la décision de certains États dotés d'armes nucléaires de poursuivre ou de reprendre les essais avant que le Traité n'entre en vigueur. Le Conseil m'a recommandé de faire tout mon possible pour demander un moratoire sur les essais nucléaires. Dans le discours que j'ai prononcé à l'occasion de

la Conférence du désarmement, j'ai vivement engagé les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de la plus grande retenue.

8. J'estime que les décisions prises par la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation forment un ensemble qui pourrait constituer un cadre pour le désarmement nucléaire. Mais ni les modalités d'application de ces décisions, ni le rôle des Nations Unies n'ont été définis avec précision. J'ai demandé au Conseil de réfléchir à la question et de me faire connaître ses opinions à la prochaine session.

9. D'autres instances internationales s'interrogent sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité, concernant les armes de destruction massive en général, car si le Conseil de sécurité s'est clairement prononcé sur la prolifération des armes de destruction massive, dans sa déclaration du 31 janvier 1992, il n'a pas décidé d'un mécanisme de contrôle qui relèverait de sa propre compétence. Plusieurs États Membres et organisations non gouvernementales ont récemment proposé que l'on donne au Conseil de sécurité les moyens d'évaluer les risques de prolifération. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a, dans l'ensemble, trouvé certains mérites aux idées présentées, mais a estimé que la question exigeait un examen plus approfondi. C'est avec intérêt que j'attendrai ses nouvelles observations et suivrai les discussions du Conseil de sécurité, sans oublier, bien entendu, que c'est à lui qu'il incombera de trancher.

10. Lors de la session de Genève, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la lenteur de la ratification de la Convention sur les armes chimiques par les États signataires. J'ai donc écrit, sur leur suggestion, le 13 janvier, aux ministres des affaires étrangères de tous les États signataires de la Convention, pour les inviter à ratifier la Convention le plus tôt possible. Les réponses reçues jusqu'ici sont encourageantes et j'attends avec intérêt que soient réunies les 65 signatures requises pour que la Convention puisse entrer en vigueur.

11. Les membres du Conseil sont convenus avec moi que la gravité du problème du trafic illicite de matières nucléaires et d'autres substances radioactives méritait l'attention de tous ceux qui s'intéressent au désarmement. Le Conseil a reconnu la qualité des recherches faites sur ce sujet et l'excellence du plan d'action mis en oeuvre par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mais a estimé qu'il y avait encore beaucoup à faire. En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil a donc recommandé que l'Institut envisage de réaliser une étude sur cette question en collaboration avec l'AIEA. J'attends avec intérêt les résultats de cette étude.

Le microdésarmement

12. Le Conseil a également consacré beaucoup de temps au "microdésarmement", concept exposé dans mon rapport de situation intitulé "Supplément à l'Agenda pour la paix" (A/50/60-S/1995/1), daté du 25 janvier 1995. Le Conseil s'est montré particulièrement préoccupé par la prolifération des armes légères. Les membres du Conseil ont pris acte des progrès réalisés par les Nations Unies dans

la conclusion d'accords de paix globaux et des efforts particuliers déployés à l'heure actuelle au chapitre des mines terrestres. Le Conseil a toutefois souligné la nécessité de mieux comprendre les modalités du microdésarmement dans d'autres situations, comme par exemple en l'absence de l'Organisation des Nations Unies, d'une organisation régionale compétente ou d'un accord de paix officiel. Il semblerait que les organisations régionales aient un rôle essentiel à jouer dans le domaine du microdésarmement et il conviendrait qu'elles s'engagent pleinement dans cette voie. La stabilité intérieure d'un pays fait également partie des conditions favorables au microdésarmement.

13. Le Conseil s'est vivement félicité des efforts engagés par ma mission consultative au Mali en 1994 et des activités de suivi qu'elle a menées en 1995 dans six autres États de la sous-région Sahara-Sahel, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Le travail de défrichage effectué par ces missions nous fait prendre une conscience encore plus aiguë de la nécessité de trouver des réponses concrètes à des questions délicates, comme les questions suivantes par exemple : quel genre de programmes d'encouragement seraient efficaces en Afrique? Quel est le niveau de stabilité requis pour leur mise en oeuvre? Quel type de "code de conduite" se révélerait efficace pour les États fournisseurs?

14. Largement inspirée de la mission envoyée en 1994 au Mali, la mission Sahara-Sahel a permis de constater qu'aucun programme de microdésarmement ne saurait être efficace dans un pays dévasté par la prolifération des armes légères, tant que la sécurité personnelle des habitants n'est pas assurée de manière adéquate. Le Conseil a exprimé avec fermeté l'opinion – que je partage entièrement – qu'il faut apporter une aide extérieure aux pays en développement, et notamment à ceux qui ont connu des crises internes pour les aider à atteindre la stabilité, sans laquelle il ne saurait y avoir d'espoir de développement durable. À l'instar, j'en suis sûr, de nombreux États, et notamment des principaux bailleurs de fonds, le Conseil s'est demandé comment répartir l'aide extérieure pour répondre à cet impératif. C'est une question délicate et préoccupante. Le Conseil s'est appuyé sur l'expérience de l'un de ses membres, le général de brigade (à la retraite) van der Graaf, adjoint du chargé de mission au Mali et au Sahara-Sahel, pour mieux comprendre une situation malheureusement trop courante aujourd'hui. Le Conseil approuve pleinement le concept de sécurité et de développement proportionnels et intégrés. J'entends promouvoir ce concept auprès d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, et auprès des pays donateurs.

La nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée au désarmement

15. Approuvée en principe par l'Assemblée générale et devant se tenir en 1997, la nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement constitue l'un des autres grands dossiers dont le Conseil était saisi. Comme je l'avais annoncé dans mon dernier rapport à l'Assemblée générale, le Conseil à sa session de janvier a mis sur pied un petit groupe de travail chargé d'élaborer un document et de formuler des recommandations sur ce qu'il convenait d'attendre de cette session et sur le rôle du Secrétaire général avant, pendant et après la session. Le projet de document intitulé "Quelques réflexions sur l'agenda du désarmement à la fin du siècle : rôle du Secrétaire

général de l'Organisation des Nations Unies", a été coordonné par S. E. M. Pfirter, à qui S. E. M. Agaev et S. E. M. de La Gorce ont apporté une aide précieuse en contribuant leurs propres documents de travail.

16. Lors de l'examen préliminaire de ces documents, le Conseil est convenu qu'il était temps d'envisager un agenda pour le désarmement qui présenterait les caractéristiques et composantes ci-après : le contrôle des armements et le désarmement devraient s'inscrire dans le cadre d'un système mondial de sécurité incluant des dispositions qui viendraient, en fin de compte, se substituer aux arrangements actuels dans le domaine nucléaire. Il conviendrait d'y équilibrer les questions des armes nucléaires et celles des armes classiques, et d'y inclure le terrorisme international, qui met parfois en cause des armes de destruction massive. Il faudrait aborder la question dans l'optique régionale, mais s'inspirer le cas échéant des travaux effectués au niveau mondial. Enfin, il faudrait revoir les arrangements institutionnels relatifs au contrôle des armements et au désarmement.

17. Le Conseil a noté que la nouvelle session extraordinaire intervenait peu de temps après la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et la question de sa prorogation et que cela n'était peut-être pas propice à la réalisation des objectifs recherchés. Avant que l'on puisse élaborer de concert un nouvel ordre du jour, il faudrait qu'il y ait déjà eu des résultats positifs dans l'application des décisions de la Conférence. Le Conseil a noté à cet égard que l'année 1997 marquait le début du nouveau processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est également en 1997 que les négociations relatives au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires devraient s'achever, et que des progrès devraient avoir été réalisés en matière de réduction de la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires ou à d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Cela étant, il vaudrait mieux sans doute tenir la session extraordinaire à un moment plus propice mais, en tout état de cause, pas avant 1998.

18. Certains membres du Conseil ont également fait valoir qu'au lieu de consacrer une session extraordinaire au désarmement, les États Membres pourraient envisager d'en tenir une sur le thème de la sécurité mondiale et du désarmement. Le désarmement apparaîtrait ainsi comme autre chose qu'une composante de la sécurité et l'on pourrait aussi mener un débat réfléchi et rigoureux sur quelques-unes des questions que j'avais soulevées dans l'"Agenda pour la paix" (A/C.1/47/7) et son supplément.

19. Le Conseil continuera de travailler sur le document concernant la session extraordinaire, pour pouvoir l'examiner à sa prochaine réunion au début de 1996. Je n'ai encore pris de décision ni sur le calendrier de la session extraordinaire ni sur l'ampleur de son ordre du jour, mais j'ai cru bon d'informer les États Membres des réflexions du Conseil qui ont soulevé des questions très pertinentes.

Le Registre des armes classiques

20. Les membres du Conseil ont examiné la quantité et la qualité des rapports relatifs au Registre des armes classiques. Ils ont déploré que la participation

au Registre n'ait pas été universelle. Le Conseil a en conséquence recommandé que les États qui participent actuellement au Registre encouragent d'autres États à en faire autant par une sorte de partenariat et leur offrent leur concours sur les aspects politiques et techniques de l'établissement des rapports. Dans le même temps, le Conseil a renouvelé son soutien à l'idée de variantes régionales et sous-régionales du Registre et a félicité le Centre pour les affaires de désarmement et ses bureaux régionaux d'avoir inclus cette option dans leur programme de façon à encourager la transparence. Le Conseil espérait que le Centre disposait des ressources financières suffisantes pour mener à bien ce programme. J'accueille avec satisfaction tous les efforts engagés pour renforcer le processus de participation au Registre et me félicite en particulier du système de "partenariat" recommandé par le Conseil.

La Conférence du désarmement

21. Lors de la session de Genève, le Conseil a été informé d'un certain nombre d'activités en cours. Le Président de la Conférence du désarmement pour le mois de janvier lui a exposé les méthodes de travail de la Conférence et les activités de ses différents sous-groupes. Le Conseil a été déçu d'apprendre que les méthodes de travail continuent de poser de nombreux problèmes qui remontent à l'époque de la guerre froide. Les travaux de la Conférence ont été gênés du fait que la question délicate de sa composition n'était toujours pas résolue. La Conférence étant toutefois la seule instance de négociations multilatérales dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, on est convenu qu'elle avait fait et pouvait encore faire un excellent travail. J'espère que le problème de la composition de la Conférence trouvera rapidement un dénouement et que les négociations citées sur des dossiers aussi importants que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et sur l'interdiction de la production auront un aboutissement positif et rapide. J'ai fait valoir tous ces arguments dans le discours que j'ai prononcé le 6 juillet 1995 à l'occasion de la clôture de la seconde session annuelle de la Conférence.

22. Le Conseil a été mis au courant des consultations menées par le Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement chargé d'élaborer le mandat qu'il conviendrait de donner à un comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Lors de la session de Genève, le Président du Groupe d'experts gouvernementaux appelé à préparer la Conférence sur l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a également fait le point sur les travaux du Groupe. Ces exposés ont été très utiles au Conseil qui s'est trouvé beaucoup mieux placé pour me conseiller sur les questions clefs relevant de sa compétence.

Questions diverses

23. Revenant sur le débat consacré au thème d'un accès responsable et équitable aux nouvelles technologies, le Conseil a fait remarquer à la session de Genève que cette question était encore loin d'être résolue à la satisfaction de tous les États (comme on a pu le constater par la suite au cours des débats de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Le Conseil a une fois encore appuyé les efforts engagés par la Commission du désarmement au cours des dernières années et a recommandé que l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, fasse tout son possible pour que cette question soit réinscrite à l'ordre du jour de la Commission en 1996. Dans l'intervalle, le Conseil a également recommandé que les régions étudient en détail les directives sur lesquelles la Commission du désarmement travaille actuellement.

24. Le Conseil a été mis au courant des activités du Centre pour les affaires de désarmement. Les membres ont été particulièrement intéressés par les publications périodiques et spéciales du Centre dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, publications pour lesquelles ils avaient rédigé des articles et des essais. Ces activités constituent d'ailleurs une partie importante des travaux du Conseil entre les sessions. Les exposés comprenaient également un rapport de Mme Mason, Présidente du groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies. J'attends avec intérêt les résultats de cette étude, qui a été terminée en juillet 1995.

25. Les exposés comprenaient également des mises à jour sur les trois centres régionaux pour la paix, le désarmement et le développement, situés respectivement dans la région Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes. La situation financière précaire de ces centres est exposée dans le rapport distinct que je leur ai consacré (A/50/380). Le Conseil s'est inquiété de ce que l'attitude de l'Assemblée générale et des États Membres vis-à-vis des centres régionaux ne reflétait pas les nombreuses propositions demandant de déléguer aux régions et aux sous-régions la responsabilité des questions liées à la sécurité. Le niveau des contributions volontaires aux activités de fond a encore diminué, et les États Membres ont continué de montrer de la réticence à financer les coûts d'exploitation des centres. Cela a nui à la possibilité qu'avaient ces derniers de devenir des mécanismes de coordination qui auraient facilité la délégation des responsabilités aux régions et la mise au point d'initiatives régionales. Si les États Membres persistent à refuser leur soutien financier aux centres, je n'aurai d'autre choix que de fermer leurs bureaux.

26. Le Conseil s'est intéressé au rôle que jouent les organisations régionales dans la sécurité collective. Il a demandé et reçu un rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur les relations qui existent entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité. Une discussion a suivi sur les différentes formes d'action préventive que peuvent mettre en oeuvre les organisations mondiales et régionales et sur leur complémentarité. L'exposé de M. Gasteyger a apporté une contribution précieuse au débat.

27. À sa session de juillet 1994, le Conseil avait décidé de revenir à une pratique antérieure consistant à inviter les ONG à venir lui présenter leurs points de vues sur des questions d'actualité. Ces organisations jouent un rôle important dans le domaine du contrôle des armements, et leurs activités devraient être encouragées. La rencontre de janvier à laquelle a participé le Comité spécial des organisations non gouvernementales pour le désarmement (basé à Genève) a permis de constater que, pour la communauté internationale des ONG,

l'Organisation des Nations Unies ne fait pas assez clairement connaître sa position sur des questions d'intérêt international, et notamment dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. C'est un point sur lequel j'ai exprimé mes propres inquiétudes, notamment dans mon rapport de l'année dernière. Le Comité spécial des ONG pour le désarmement a également déploré l'insuffisance des ressources consacrées au désarmement et a déclaré qu'en appuyant la tenue d'une autre session extraordinaire consacrée au désarmement, elle espérait que l'un des résultats d'une telle session serait l'établissement d'un fonds pour le désarmement. Le Comité a en particulier demandé que des ressources plus importantes soient affectées aux centres régionaux, dont il a regretté la lenteur du développement. Le Comité spécial des ONG pour le désarmement a fait savoir qu'il venait de commencer l'examen du "Supplément" et s'est déclaré dans l'ensemble favorable à ce que la priorité soit accordée à la question de la prolifération des armes légères.

28. Lorsque le Conseil s'est réuni en juin à New York, l'organisation équivalente dans cette ville, le Comité spécial des ONG pour le désarmement au Siège de l'ONU, l'atmosphère était nettement influencée par la tenue récente de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération. Le Comité a exposé au Conseil son point de vue sur les résultats de la Conférence, en soulignant, entre autres, que l'objectif de l'élimination le plus rapidement possible des armes nucléaires avait remporté une très large adhésion. Les ONG ont estimé que les progrès réalisés par la Conférence du désarmement sur des questions directement en rapport avec le Traité sur la non-prolifération étaient beaucoup trop lents et ont souligné que cela risquait de jeter le doute sur la sincérité des intentions déclarées des États de réaliser des progrès véritables au chapitre du désarmement nucléaire. Le Comité s'est également déclaré préoccupé des questions ayant trait aux armes classiques et s'est notamment félicité des travaux consacrés au problème des mines terrestres. Le Comité new-yorkais des ONG pour le désarmement a également posé une question sur les communications dans le contexte de l'accès en direct par l'intermédiaire d'Internet aux documents, rapports, etc., des Nations Unies. Il a également demandé qu'il lui soit plus facile d'accéder aux documents et d'entrer en contact avec les délégations pendant les grandes conférences. Des aménagements sont en cours sur ces deux points.

29. Je me félicite de ce que les communications soient rétablies entre le Conseil et la communauté des ONG et j'entends qu'elles se poursuivent.

30. Toujours à la session de Genève, et à l'initiative de l'UNIDIR, le Conseil a été mis au courant des travaux de la Commission de Gouvernance Globale. Deux des membres de la Commission, lord Judd et Mme Sadako Ogata, ont présenté les grands axes de leur rapport, "Notre voisinage global", et ont engagé un dialogue avec les membres du Conseil sur les principales conclusions du rapport. Bien que tous les aspects de ce rapport n'aient pas fait l'unanimité, le Conseil a approuvé un grand nombre de ses conclusions, et notamment le fait que la sécurité des États n'a de sens que si elle garantit la sécurité des peuples. Les membres du Conseil ont été particulièrement intéressés par les recommandations de grande portée concernant les armes nucléaires. Comme je l'ai indiqué l'an dernier, ce type de rapport sera désormais inscrit à l'ordre du jour des sessions du Conseil.

31. Les futures sessions du Conseil porteront essentiellement sur : le rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies pour favoriser l'application des décisions prises par la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération, une priorité particulière étant accordée au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et aux négociations relatives à l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires; l'élaboration d'options concrètes en matière de microdésarmement, notamment au niveau régional; et la définition de suggestions concernant l'agenda pour le désarmement à l'horizon 2000 et au-delà, et plus précisément pour la session extraordinaire qu'il est prévu de consacrer au désarmement (ou à la sécurité globale et au désarmement).

32. Le mandat d'un certain nombre de membres du Conseil a pris fin en 1994. Je les ai remerciés de leurs services avant d'accueillir les nouveaux membres : M. Nana Sutresna, M. Natarajan Krishnan, M. André Erdös et M. Oumirseric Kastenov. La liste complète des membres du Conseil figure en annexe au présent rapport.

33. En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil a consacré une séance de chaque session à l'examen du rapport d'activité du Directeur pour l'année précédente et à l'approbation du programme de travail de 1996.

ANNEXE

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

M. Ednan T. AGAEV

Ambassadeur de la Fédération de Russie en Colombie
Bogota (Colombie)

M. Marcos Castrioto de AZAMBUJA

Ambassadeur du Brésil en Argentine
Buenos Aires (Argentine)

M. Mitsuro DONOWAKI

Ambassadeur du Japon au Mexique
Mexico (Mexique)

M. André ERDÖS

Sous-Secrétaire d'État
Ministère des affaires étrangères
Budapest (Hongrie)

M. Emmanuel A. ERSKINE

Général de corps d'armée (à la retraite)
Accra (Ghana)

M. Curt GASTEYGER

Professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales
Directeur du programme d'études de stratégie et de sécurité internationales
Genève (Suisse)

M. Henny J. van der GRAAF

Général de brigade (à la retraite)
Directeur du Centre de maîtrise des armements et des techniques de vérification
Université de technologie d'Eindhoven
Eindhoven (Pays-Bas)

M. Josel HOLIK

Ambassadeur
Commissaire au désarmement et à la limitation des armements du Gouvernement
fédéral allemand
Bonn (Allemagne)

M. Oumirseric KASENOV

Directeur de l'Institut d'études stratégiques du Kazakstan
Almaty (Kazakstan)

M. Natarajan KRISHNAN

Ambassadeur
Bangalore (Inde)

M. François de LA GORCE
Ambassadeur
Paris (France)

M. James F. LEONARD
Ambassadeur
Directeur exécutif du Washington Council on Non-Proliferation
Washington, D. C. (États-Unis d'Amérique)

Mme Peggy MASON
Ambassadrice
Associée principale externe, Centre d'études internationales et stratégiques
de York
Toronto, Ontario (Canada)

M. Wangari MATTHAI
Coordonnateur du Green Belt Movement
Nairobi (Kenya)

M. Rogelio PFIRTER
Ambassadeur
Sous-Secrétaire à la politique étrangère
Ministère argentin des affaires étrangères
Buenos Aires (Argentine)

M. SHA Zukang
Ambassadeur
Mission permanente de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Genève (Suisse)

M. Mohamed I. SHAKER
Ambassadeur de la République arabe d'Égypte au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Londres (Royaume-Uni)

M. John SIMPSON
Directeur du Département des études politiques du Centre Mountbatten d'études
internationales
Université de Southampton
Southampton (Royaume-Uni)

Mme SITTI AZIZAH Abod
Sous-Secrétaire de la Division des politiques
Ministère malaisien de la défense
Kuala Lumpur (Malaisie)

M. Nana SUTRESNA
Chef de secrétariat adjoint du Président du Mouvement des pays non alignés
Ministère indonésien des affaires étrangères
Jakarta (Indonésie)

M. Klaus TORNUDD
Ambassadeur de Finlande en France
Paris (France)

M. Sverre LODGAARD^a
Directeur de l'UNIDIR

Note

^a Membre d'office.
